

PARC EOLIEN DES SAULES

188 Rue Maurice Bédart – CS 57 392

34184 MONTPELLIER Cedex 4

Tel : 04 67 40 74 00

Fax : 04 67 40 74 05

Préfecture de l'Aisne

2 Rue Paul Doumer CS 20656

02010 LAON CEDEX

Objet : Demande d'Autorisation Unique d'un parc éolien sur les communes de Croix-Fonsomme et Fontaine-Uterte, dans l'Aisne, par la société Parc Eolien des Saules (Groupe VALECO)

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n°2017-81 du 26 janvier 2017 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'Autorisation Environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du Code de l'Environnement,

Je soussigné, M. Erick Gay, de nationalité Française, agissant en tant que Gérant de la SARL Parc Eolien du Mont des Saules, dont le siège social est 188 Rue Maurice Bédart – CS 57 392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4, ai l'honneur de solliciter **une Autorisation Environnementale Unique du parc éolien des Saules.**

Cette demande vise la création d'un parc éolien constitué de huit aérogénérateurs, de puissance unitaire de 2,5 MW à 3,6 MW, et de deux postes de livraison sur les communes de Croix-Fonsomme et de Fontaine-Uterte, à proximité du lieu-dit « Le Blanc Pignon » et du lieu-dit « des Saules ».

Par ailleurs, comme le prévoit l'article R. 512-6 alinéa I-3 du Code de l'Environnement, il est demandé une dérogation d'échelle pour le plan d'ensemble établi à une échelle de 1/2500 au lieu de 1/200 que l'ensemble du périmètre puisse être perçu.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses considérations.

M. ERICK GAY
Gérant de la société
Parc Eolien des Saules

